

TI-KÉR SANT-MARTIN-WAR-AR-MAEZ
(PENN-AR-BED)



MAIRIE
DE
St-MARTIN-DES-CHAMPS
(FINISTÈRE)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2026/95

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 16 septembre 2026

Date d'affichage : 16 septembre 2026

Nombre de conseillers :

* en exercice	: 27
* présents	: 22
* votants	: 26

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le **vingt-neuf septembre** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jonas **PLUSQUELLEC**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : J. BATIONO – F. BIHORÉ – N. CABIC – J. CLOAREC – M. COLLET – K. CORDIER – A. DELHAYE – R. GUICHETEAU – R. GUIRIEC – G. JUHEL – S. LE BIHAN – K. LE COZ – P. LARHANTEC – M. MADEC-CLEÏ – C. MALGORN – A. MARTIN – C. NICOLAS – J. PLUSQUELLEC – M. POULIQUEN – A. POULIZAC – E. ROUDAUT – G. VANDERSTRAETEN-PERON

ABSENTS : S. AUTRET – E. GUELENNOC – A.S. LE BRIS – M. LE NOIR – M. ROUSIC

PROCURATIONS :

Mme Sandrine **AUTRET** a donné pouvoir à Mme Karine **CORDIER**

Mme Anne-Sophie **LE BRIS** a donné pouvoir à Mme Annick **MARTIN**

Mme Manon **LE NOIR** a donné pouvoir à Mme Arielle **POULIZAC**

M. Marc **ROUSIC** a donné pouvoir à M. Michel **MADEC-CLEÏ**

M. Joël **CLOAREC** a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE 2022-2026 :
AVENANT DE PROLONGATION D'UN AN

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/95

OBJET : PROJET TERRITORIAL DE COHÉSION SOCIALE 2022-2026 :
AVENANT DE PROLONGATION D'UN AN

La délibération N°2022/8 a validé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) par la commune avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère pour la période 2022-2026. Cette convention inclut également, par extension, le Projet Territorial de Cohésion Sociale, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique et le Département du Finistère. Cette convention est signée par l'ensemble des communes du territoire et se termine au 31/12/2026.

La CTG est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations familiales. Les financements associés à la CTG remplacent au fil de leur renouvellement les Contrats enfance jeunesse (CEJ).

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Convention Territoriale Globale a pour objectifs de :

- Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- Faciliter la mobilisation efficiente des fonds publics et éviter les doublons d'intervention,
- Améliorer le fonctionnement et planifier le développement des services sur les territoires sur une période pluriannuelle.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des habitants d'un territoire.

Les enjeux contenus dans la convention « Projet Territorial de Cohésion Sociale » 2022-2026 :

- Des droits et des services variés, favorisant proximité et mobilité sur l'ensemble du territoire ;
- Un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle qui prend en compte de façon transversale l'ensemble des besoins pour rendre chacun acteur de son projet de vie ;
- Un territoire solidaire, où l'on se sent bien et où chacun trouve sa place

Il est proposé de reporter d'un an la fin de la convention, au 31 décembre 2027, par avenant afin de prendre le temps de l'évaluation et de la construction d'un nouveau partenariat entre la CAF, les communes, l'agglomération et les partenaires.

Il est proposé :

- De reporter au 31/12/2027 la convention « Projet Territorial de Cohésion Sociale » avec la CAF, les 26 communes, le CCAS de Morlaix, la MSA et le Département du Finistère.
- D'autoriser le Maire ou son représentant, à signer, l'avenant à la convention y afférente ainsi que toutes pièces administratives.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-six suffrages exprimés :

- Reportent au 31/12/2027 la convention « Projet Territorial de Cohésion Sociale » avec la CAF, les 26 communes, le CCAS de Morlaix, la MSA et le Département du Finistère.
- Autorisent le Maire ou son représentant, à signer, l'avenant à la convention y afférente ainsi que toutes pièces administratives.

Secrétaire de séance

Joël **CLOAREC**

Conseiller Municipal



Le Maire,

Jonas **PLUSQUELLEC**



Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.